

**ANNÉE 2022/2023**  
**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**  
**DES SERVICES PÉRISCOLAIRES**

**Priorité**

Les services périscolaires sont en priorité réservés aux enfants dont les 2 parents travaillent ou issus de familles monoparentales.

**Inscriptions garderie / étude surveillée**

Les inscriptions se font à la Mairie, aux heures d'ouverture et sont valables pour toute l'année scolaire.  
**Aucun enfant ne sera admis s'il n'a pas été préalablement inscrit.**

La Mairie s'engagera à exclure tout enfant dont le comportement sera jugé irrespectueux.

**Horaires**

Garderie du matin	:	07h30 à 08h50 (accueil des maternels et des élémentaires)
Garderie du soir	:	16h30 à 18h30 (accueil des maternels)
Etude du soir	:	16h30 à 18h00 (accueil des élémentaires)
Garderie après étude	:	18h00 à 18h30 (accueil des élémentaires)

**Vous devez impérativement respecter les horaires de sortie.**

**Sortie des enfants de la garderie ou de l'étude**

Seuls les parents ayant l'autorité parentale ou les personnes majeures désignées en début d'année sur la fiche d'inscription pourront venir les chercher, sur présentation d'une pièce d'identité.

En cas de sortie exceptionnelle d'un enfant par une autre personne, les parents devront avertir le personnel d'encadrement la veille par une autorisation écrite avec le nom de la personne chargée de venir chercher l'enfant. Sans cette autorisation, l'enfant restera à la garderie.

-Afin de ne pas perturber le déroulement de la garderie, nous vous demandons de respecter les horaires et de récupérer votre/vos enfant(s) entre 17h30 et 18h30.

-Afin de ne pas perturber le déroulement de l'étude, nous vous demandons de respecter les horaires et de récupérer votre/vos enfant(s) entre 18h00 et 18h30.

**Pour les enfants de l'étude : Un enfant de moins de 8 ans ne peut pas rentrer seul chez lui.**

**Pour les enfants de 8 ans et plus**, une autorisation écrite des parents est obligatoire et sera remise au personnel d'encadrement en début d'année ou la veille pour les cas exceptionnels.

**Goûter**

Pour la garderie, le goûter sera fourni par la commune et inclus dans le prix.

Pour l'étude, les parents devront fournir le goûter.

**Cantine**

Les parents doivent remplir obligatoirement une fiche d'inscription. Celle-ci est valable pour toute l'année scolaire.

**-Aucune modification ne sera acceptée, sauf cas de force majeure et signalée par écrit au plus tard le jeudi matin avant 11h pour la semaine suivante.**

-Les repas seront décomptés uniquement dans le cas de maladie supérieure à 4 jours consécutifs de cantine.

-Ces absences devront être obligatoirement signalées par écrit à la mairie dès le début de la maladie et un certificat médical devra être fourni.

Nous rappelons qu'en dehors des enfants bénéficiant d'un PAI, Protocole d'Accueil Individualisé, pour des mesures de sécurité alimentaire et de responsabilité, **il est interdit d'introduire dans le réfectoire des aliments autres que ceux fournis par notre prestataire.**

## Centre de loisirs

Le centre de loisirs de Saint-Rémy l'Honoré accueille les enfants des Mesnuls le mercredi et pendant les vacances scolaires, en journée ou en demi-journée. Les inscriptions se font à la mairie de Saint-Rémy l'Honoré (17, rue du Professeur Mariller - 78690 Saint-Rémy-l'Honoré). Les tarifs sont les suivants :

### **En période scolaire**

La journée : 25,00 € pour 1 enfant et 22,50 € à partir de 2 enfants  
Demi-journée avec repas : 16,00 €  
Demi-journée sans repas : 12,00 €

### **Pendant les vacances scolaires**

La journée : 28,00 €  
Demi-journée avec repas : 17,00 €  
Demi-journée sans repas : 12,00 €

## Paiement

Une facture regroupant la cantine, la garderie et l'étude surveillée sera distribuée dans les cahiers des élèves en début de chaque mois.

Le paiement sera effectué par prélèvement automatique.

Les tarifs indiqués pour l'étude et la garderie sont donnés par jour de présence.

 **en cas de changement de compte fournir le nouveau RIB ainsi que le mandat de prélèvement SEPA**

En cas de difficultés, vous pourrez prendre contact avec l'adjointe chargée des Affaires Scolaires et Périscolaires.

Pour le règlement du centre de loisirs, vous recevrez à votre domicile un titre du Centre des Finances Publiques de Rambouillet.

## **Tarifs**

(Ces tarifs sont susceptibles d'être révisés en cours d'année)

### **Cantine**

<b>Prix du repas</b>
3,65 €

### **Garderie**

<b>Nombre d'enfant</b>	<b>Matin</b>	<b>Soir (goûter inclus)</b>	<b>Après étude</b>
1 enfant	1,60 €	3,90 €	1,30 €
2 enfants et plus	1,35 €	3,30 €	

### **Etude dirigée**

<b>Nombre d'enfant</b>	<b>Soir</b>
1 enfant	4,90 €
2 enfants et plus	4,05 €

**ANNÉE 2022-2023**  
**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**  
**DES SERVICES PÉRISCOLAIRES**

Je soussigné(e) .....

Responsable(s) légal(aux) de l'enfant .....

Responsable(s) légal(aux) de l'enfant .....

Responsable(s) légal(aux) de l'enfant .....

Atteste avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement des services  
périscolaires accueillant mon enfant.

Les Mesnuls, le .....

Signature des parents :

**Ce coupon est à remettre au secrétariat de la Mairie des Mesnuls.**

**Demande d'autorisation Parent(s)**

Afin de répondre aux normes du RGPD (Règlement général sur la protection des données), merci de nous indiquer si votre adresse mail peut –être utilisée dans les cas suivants :

**1. Pour améliorer le traitement de la facturation des services périscolaires (cantine, garderie, étude) par voie dématérialisée (« zéro papier »), veuillez cocher :**

- Oui, j'autorise la mairie à enregistrer mon adresse mail dans le logiciel de facturation sécurisé afin de recevoir les factures par voie dématérialisée
- Non, je veux conserver la facture papier via le cahier de liaison de l'école

**2. Pour la communication des informations relatives à l'école et gérées par la mairie (services périscolaires, travaux, accès...) :**

- Oui, j'autorise la mairie à enregistrer mon adresse mail pour la communication d'informations relatives à l'école
- Non, je ne souhaite pas être averti par mail mais uniquement par voie d'affichage

Si votre adresse a changé ou si vous préférez en communiquer une autre, merci de la noter lisiblement :

-----

**3. Autorisez-vous la diffusion des photos de votre/vos enfant(s) scolarisé(s) aux Mesnuls prises lors d'évènements culturels, sportifs ou autre, organisés par la mairie :**

Sur le site officiel de la mairie (qui inclus Le Petit Mesnulois):    OUI    -    NON

Date et signature des parents :

L'équipe municipale vous remercie pour votre collaboration.

*Notez que vous pouvez adresser à tout moment un courrier à la mairie pour demander que vos données soient effacées.*